

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU BUREAU
SEANCE DU 30 JUIN 2026

1.2 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION « SERVICE ANTENNE »

Le Bureau d'Habitat 70 est appelé à délibérer sur le renouvellement de l'accord cadre du contrat d'entretien des installations collectives de réception satellites.

Le marché permet d'assurer une maintenance sur les installations, d'être dépanné selon un délai contractuel. L'évolution des installations en cas de changement des plans de fréquence de la TNT est également incluse dans ce marché.

Le marché est constitué d'un lot unique.

Le nombre de sites concernés est de 165, représentant 3153 logements.

Le marché sera mis en place pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement de 2 fois un an soit 5 ans maximum

Cette prestation est appelée service antenne, récupérable sur le locataire.

Compte tenu de l'estimation annuelle, de la durée et de la réglementation en cours, la procédure est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

Le Bureau d'Habitat 70 à l'unanimité autorise son Directeur Général à signer tous documents et pièces nécessaires à l'établissement et à la passation du contrat de maintenance des installations collectives de réception satellites – service antenne.

Pour extrait délivré conforme
Fait à Vesoul le 30/06/2026
Le Directeur général
Olivier ROSAT

